



CHARTRES

Inscription "défilé canin" 2025

Le 17 mai prochain, la Ville de Chartres organise la troisième édition de l'Animal en Ville place des Epars. Il s'agira d'une journée à la fois ludique et pédagogique organisée autour de démonstrations canines, de présentation d'associations et partenaires locaux.

Vos animaux pourront eux aussi devenir "vedettes". Un **défilé canin** sera programmé de 15h15 à 15h45. Vous marcherez avec votre animal le long de la piste. Afin de l'organiser au mieux, merci de retourner cette fiche d'inscription à l'adresse mail : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr avant le 11 mai 2025.

Nom, Prénom du propriétaire	
Adresse :	
Code postal :	
Téléphone portable :	
Courriel :	

Renseignements obligatoires pour votre animal présent pour le défilé canin :

Nom :		Né(e) le :	
Race :		Ages :	
Femelle :		N° Passeport :	
Mâle :		N° Puce ou Tatouage :	

Contrôle sanitaire sur place obligatoire auprès du vétérinaire présent pour participer au défilé canin, venir avec les documents suivants :

- Carnet de vaccination à jour ou passeport
- Attestation d'assurance responsabilité civil à présenter au vétérinaire.

Chartres le :

Signature :

Règlementation Générale sur la Protection des Données

- Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.
- Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon du bien-être animal.
- Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service événementiel, service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr.
- La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service événementiel par mail à l'adresse suivante : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr
- Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)